



Frais de services éducatifs 2019-2020

Préscolaire 5 ans / Primaire

	PRÉSCOLAIRE 5 ANS	PRIMAIRE P1 À P6
Ouverture de dossier - non remboursable (pour un nouvel élève seulement)	50 \$	50 \$
Frais administratifs	175 \$	175 \$
Services éducatifs (préscolaire) Scolarité (primaire)	2 950 \$ (reçu d'impôt - relevé 24)	2 950 \$
Surveillance	750 \$ (reçu d'impôt)	750 \$ (reçu d'impôt)
Frais accessoires et vie étudiante *	225 \$	275 \$
Matériel didactique ** (matériel pédagogique provenant de l'école)	150 \$	200 \$
* Note : Incluant l'ancienne liste des classiques B, assurances scolaires, activités, quelques sorties, activités IB et agenda, le matériel peut varier selon les niveaux.		
** Note : En plus de ce montant, prévoir les coûts pour l'achat de divers articles scolaires (liste des fournitures scolaires A remise en juin : livres, cahiers, crayons...). Pour cette liste, les coûts varient selon les niveaux.		
Association des parents	15 \$ / famille	15 \$ / famille
Repas occasionnel (vendu à l'unité)	6,75 \$	6,75 \$
Demi-pension ** (forfait repas et surveillance)	1 855 \$ (reçu d'impôt)	1 855 \$ (reçu d'impôt)
** Note : Pour la demi-pension, il s'agit d'un montant forfaitaire jumelant les frais de surveillance et des repas du midi et ce, afin de respecter les lois pour l'émission de reçus d'impôt en frais de garde. Ce forfait est possible seulement si l'enfant est inscrit aux repas du midi. Si l'enfant achète les repas à l'unité ou apporte sa boîte à lunch, les frais de surveillance de 750 \$ s'appliquent. Selon les lois en vigueur actuellement, il est possible d'émettre un reçu couvrant l'ensemble du montant de la demi-pension en frais de garde ainsi que pour les services éducatifs au préscolaire.		
Halte scolaire Garderie-étude	de 7h00 à 7h45 : 2 \$ de 15h30 à 18h00 : 4 \$ / heure	de 7h00 à 7h45 : 2 \$ de 15h30 à 18h00 : 4 \$ / heure
Cours privés de musique	Frais administratifs : 50 \$ Cours : 1 600 \$***	Frais administratifs : 50 \$ Cours : 1 950 \$***
*** Ce montant inclut 400 \$ par enfant déductible en frais de garde pour la surveillance et OHQFDGPHQGHSDITB		

POLITIQUE FAMILIALE :

1^{er} enfant : aucune réduction

2^e enfant : réduction de 10 %

3^e enfant : réduction de 15 %

4^e enfant : réduction de 20 %

Réduction pour plus d'un enfant de la même famille demeurant à la même adresse, incluant la garderie et l'école

> Les frais reliés à la scolarité, aux services éducatifs et à la surveillance sont payables en dix (10) mensualités soit du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} juin 2020. Les frais reliés aux activités, au matériel didactique et à l'Association des parents sont payables en un seul versement en septembre 2019. **DES FRAIS APPLICABLES...???**

Des reçus pour fins d'impôt sont remis aux parents selon la ou les loi(s) en vigueur au moment de l'émission des reçus pour services payés et rendus.

Aucun montant n'est remboursable dans le cas où un enfant s'absente pour raison de maladie, de voyage ou autres.

Frais supplémentaires pour un enfant non-résident du Québec (l'équivalent de la subvention du MEES).

l'encadrement des pratiques.

Transport scolaire : Informez-vous!

NOUVEAUTÉ

2 COLLATIONS OFFERTES À TOUS LES ÉLÈVES!

